

COMBIEN DE FONCTIONNAIRES EN FRANCE ?

Chantal Jourdan, présidente
Jacques Fournier, président d'honneur
de l'association Services Publics

Il est naturel, pour notre association, de s'intéresser aux propositions concernant le service public, pris dans son ensemble ou dans telle ou telle de ses composantes, qui sont formulées par les différents candidats à l'élection présidentielle du printemps prochain.

La question du nombre des fonctionnaires a fait l'objet d'une proposition très commentée du programme de François Fillon. Elle est importante dans la mesure où elle pose le problème de la place du service public dans la nation. Elle restera sans doute à l'affiche de la campagne, quel que soit le sort de la candidature de son auteur. Il n'est pas illégitime de la soulever. Mais nous pensons qu'elle devrait être traitée d'une manière très différente de celle qui est ainsi préconisée.

I – Une réduction drastique ?

La proposition est formulée dans les termes suivants, en janvier 2017, sur le site officiel de la campagne du candidat issu des primaires de la droite : « *De façon transverse à l'ensemble des administrations publiques, le passage du temps de travail à 39 heures des trois fonctions publiques proposé dans mon projet permettra à terme de réduire le nombre de postes de fonctionnaires jusqu'à 500 000, contribuant de façon importante aux économies, avec un potentiel de l'ordre de 15 Mds€.* »

Cette formulation reproduit à peu de choses près celle qui figurait dans le manifeste que l'ancien premier ministre avait publié le 26 août 2016, mais c'était alors « *l'équivalent de 600.000 postes* » qu'il pensait pouvoir supprimer « *en tenant compte du rythme des départs en retraite* » et « *en nous rapprochant ainsi de nos principaux partenaires européens* ».

Trois présupposés sont à la base de cette proposition :

- Le nombre des fonctionnaires en France serait anormalement élevé par rapport à celui de nos pays partenaires
- Il serait possible de réduire ce nombre sans compromettre le service rendu, en augmentant les horaires de travail
- Cette réduction pourrait sans dommage être opérée au rythme des départs en retraite.



Aucun de ces présupposés ne résiste à un examen sérieux et c'est d'une toute autre manière qu'il faut traiter le problème des effectifs de la Fonction publique.

[Sur les effectifs comparés à ceux des autres pays](#)

On se référera ici aux études intitulées « Tableau de bord de l'emploi public » dont les deux premières versions ont été publiées en 2008 et 2010 par le Centre d'analyse stratégique et dont une nouvelle version est en préparation sous les auspices de France Stratégie (1).

Il en ressort que l'on compte en France, en 2013, 87,6 agents pour 1000 habitants. Ce « taux d'administration » se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE, mais il est largement dépassé dans les pays nordiques (159 pour 1000 en Norvège, presque autant en Suède et au Danemark). Il place la France légèrement au-dessus du Royaume Uni (84) mais nettement en deçà du Canada (100). Si l'on ajoute à ce chiffre, qui est celui des agents directement employés par les collectivités publiques, celui des personnels travaillant en sous-traitance, c'est-à-dire employés par une entreprise privée mais financés sur crédits publics, la France se situe en position tout à fait médiane, derrière le Royaume Uni (qui utilise fortement cette formule) et le Portugal, et légèrement devant l'Autriche, la Belgique et les Etats Unis.

Il est donc faux de dire que les fonctionnaires sont beaucoup plus nombreux en France que dans les autres pays développés. Il est également faux de dire qu'ils coûtent plus cher. Le niveau de rémunération par tête se situe en dessous de la moyenne OCDE. Au total, les dépenses directes de fonctionnement des administrations publiques (rémunérations plus consommations intermédiaires) situent la France au 8ème rang sur les 19 pays recensés dans les statistiques de l'OCDE.

Ces données peuvent paraître surprenantes. Elles ne font pourtant que confirmer les informations venant d'autres sources qui toutes font apparaître un fait que les études sérieuses relèvent depuis longtemps mais que les médias, comme trop de responsables politiques, continuent à ignorer. Le niveau élevé des dépenses publiques en France, le fameux 57% que brandissent tous les commentateurs, vient de l'im-

portance qu'y ont les transferts, en direction des particuliers ou des entreprises, et non du volume des dépenses de fonctionnement.

Sur le temps et le volume de travail

Le calcul présenté à l'appui de la proposition est simpliste, trop simpliste. Augmentons de 10% le temps de travail des fonctionnaires, en le faisant passer de 35 à 39 heures, et on pourra ainsi réduire leur nombre de 10%, en le faisant passer d'environ cinq millions et demi à cinq millions. Cela permettra par le même coup de diminuer d'autant la dépense publique. Ce raisonnement fait l'impasse sur le problème de la rémunération. Les travailleurs de la fonction publique accepteront-ils de travailler plus sans gagner plus ? A l'évidence, non. Le problème a été évoqué par Alain Juppé lors des primaires de la droite en novembre 2016. Le candidat Fillon a été alors contraint à un premier recul : les 39 heures seront payées non pas 35 mais 37. Voici déjà envolée la moitié de l'économie escomptée. Mais, même ainsi, pourra-t-on éviter de graves conflits sociaux ? il est permis d'en douter.

Au demeurant le problème du temps de travail et de son évolution ne se pose pas de la même manière dans les divers secteurs de la fonction publique. Admettons que les fonctionnaires qui travaillent à Bercy puissent, sans trop de problèmes, passer quelques heures de plus dans leurs bureaux. Mais qu'en sera-t-il des policiers, dont les missions se sont déjà considérablement accrues face au terrorisme, des juges qui croulent de plus en plus souvent sous leurs dossiers, des personnels hospitaliers confrontés aux urgences, des enseignants dont la charge réelle de travail est bien difficile à mesurer ? La règle de trois fillonnesque serait en tout état de cause bien difficile à appliquer.

Sur le rythme et le remplacement des départs en retraite

Le futur Président, s'il persiste dans la mise en œuvre de cette proposition, ne pourra évidemment pas s'engager pour les fonctionnaires, contrairement à ce que son programme envisage de faire pour les salariés du privé, dans une démarche de recul de l'âge de départ en retraite. L'objectif qu'il se sera fixé ne peut en effet être atteint qu'au rythme actuel des départs en retraite et en ne procédant à aucun remplacement tout au long de son quinquennat. Cela revient à doubler la pilule par rapport à la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux appliquée sous la présidence Sarkozy.

Il saute aux yeux que cette démarche est à la fois irréaliste et dangereuse. Irréaliste, car il ne sera pas possible de la mettre en œuvre à 100%. Dangereuse, car, à vouloir s'en approcher, on compromettra nécessairement la qualité du service. Il n'y a, à l'évidence, aucune corrélation entre la pyramide des âges des fonctionnaires en service dans une administration donnée et l'échelle des besoins auxquels cette administration doit répondre. Les situations des différents services concernés sont différentes et doivent être traitées spécifiquement : non remplacement ici, remplacement, voire recrutement supplémentaire, ailleurs. Le candidat Fillon a d'ailleurs lui-même rendu encore plus difficile la tâche du futur président puisqu'il propose d'augmenter les « moyens de fonctionnement » des activités régaliennes (défense, justice, sécurité). Autant d'emplois en plus à supprimer ailleurs, y compris dans l'éducation et la santé. On n'en sortira pas.

II – Ce que pourrait être la bonne démarche

L'association « Services publics » ne préconise nullement le maintien du statut quo. Des changements sont certainement souhaitables. Des conservatismes doivent si besoin être surmontés. Mais cela doit être fait dans le cadre d'une démarche différente et en posant les bonnes questions.

Le point de départ, tout à fait fondamental, est que le service public doit être considéré non comme une charge mais comme une production. On ne le sait pas toujours, mais la production non marchande des collectivités publiques est comptabilisée dans le PIB comme un élément de la richesse nationale, à côté de la production marchande. Les dépenses publiques sont le coût du service ainsi fourni. Il n'est logique de chercher à réduire ce coût que par rapport à une production donnée. La question n'est pas de savoir s'il faut faire plus ou moins de dépenses. Elle est de savoir quels produits l'on doit offrir et si on peut le faire à moindre frais.

Quels produits ? C'est une question d'ordre politique, un choix de société. Le domaine de la santé offre un bon exemple des débats qui peuvent avoir lieu sur ce point. Il est clair que la France et les Etats unis, surtout au moment où l'on revient là-bas sur l'Obama-care, ne font pas sur ce terrain les mêmes choix. L'action publique en matière de santé est plus développée chez nous. C'est le choix de la France et nous ne pouvons d'ailleurs que nous en féliciter, tant sont meilleurs les résultats obtenus du point de vue de la durée de vie en bonne santé comme de celui de l'égalité d'accès aux soins. Les mêmes types de questions, avec des réponses qui ne seront pas forcément identiques, doivent être posées pour les autres compartiments du service public.

A quel coût ? Comme tout acteur économique, la collectivité publique doit chercher à améliorer l'efficacité (rapport des moyens utilisés aux produits obtenus) et l'efficacités (rapport des produits obtenus aux résultats visés) du dispositif qu'elle met en œuvre. L'effectif et la qualité du personnel qu'elle utilise en sont des éléments essentiels. Les évolutions démographiques (générations plus nombreuses, vie prolongée, déplacements de population), l'irruption du numérique (qui permet des gains de productivité mais ne fait pas disparaître le besoin de contact personnalisé des usagers), les nouveaux comportements sociaux et culturels, auxquels le service public doit savoir s'adapter, sont autant de facteurs à prendre en compte pour déterminer le volume, la composition et les conditions d'utilisation de la force de travail du service public.

Il est normal que les différents candidats à l'élection présidentielle présentent leurs positions de principe par rapport à ces questions, en affirmant des priorités, en énonçant des objectifs, en proposant des méthodes de travail et aussi, bien sûr, en traçant un cadrage financier. Mais on aimerait qu'ils voient dans le service public non pas seulement une charge, mais aussi, et d'abord, un instrument de satisfaction des besoins, un levier pour le développement du pays. A tous ces candidats nous demandons, quelle que soit la position prise par chacun d'entre eux sur tel ou tel point, qu'ils s'engagent à ouvrir et entretenir un débat sur ces questions, à l'image de ce que fut autrefois la réflexion sur l'avenir des fonctions collectives organisée sous l'égide du commissariat au plan, et en utilisant les moyens nouveaux et puissants qu'offre désormais la technologie du numérique.

Notre association est bien entendu prête à y participer.

(1) Les données émanant de l'OFCE reprises par la revue Alternatives économiques dans son n°365 de février 2017 fournissent des mêmes ordres de grandeur.

➤ Les documents de l'association (numéros de la Lettre, productions des groupes de travail, brochures et plaquettes) sont en ligne sur le site de l'association : www.associationservicespublics.com

TRAVAUX DU CIRIEC

Débat : Refondation de l'Etat stratégique : quelles propositions ?

Lundi 13 mars 2017, de 17h00 à 19h30

Au siège de la MGEN - 3, square Max Hymans, Paris 15°



La question du rôle de l'État national est au cœur d'une partie des débats qui animent la campagne des élections présidentielles. Et en particulier la notion d'« État stratégique ». Mais que veut dire cette expression ? Quel peut en être le contenu de façon concrète, dans une économie ouverte sur le monde et dans une organisation multi-niveau ou la mondialisation, l'Europe et les collectivités décentralisées jouent un rôle croissant ?

*C'est à ces questions que le CIRIEC-France s'est intéressé en publiant un ouvrage « **Quel modèle d'État stratégique en France ?** ». Fidèle à sa méthode qui est d'associer milieux universitaires, chercheurs et praticiens, il a élaboré un ouvrage collectif auquel ont contribué 21 auteurs.*

Programme :

- 17h00-17h15 : accueil et introduction par **Thierry BEAUDET**, président de la MGEN et de la Mutualité Française et **Alain ARNAUD**, président du CIRIEC-France et du CIRIEC-International
- 17h15-17h45 : table ronde avec **Philippe BANCE** (université de Rouen) qui a dirigé la publication de l'ouvrage, **Jacques FOURNIER**, ancien président de la SNCF, conseiller d'État honoraire et **Thierry BEAUDET**, sous forme d'interview animée par **Patrick LELONG**, journaliste à France-Info et LCP
- 17h45-18h30 : débat et échanges avec la salle (avec la participation des auteurs)
- 18h30-19h30 : cocktail

> Inscription gratuite, mais **obligatoire** par mail auprès de flarcher@mgen.fr

Accès :  par les escalators du 25 bd de Vaugirard, métro Montparnasse-Bienvenue

Accueil : 3 square Max Hymans (se munir d'une pièce d'identité)

Conférence internationale : La gouvernance des organisations publiques dans l'économie du 21^e siècle

Organisée par le CIRIEC-International et le CIRIEC-France, en partenariat avec le réseau Erasmus + Jean Monnet EUsers)

Université de Rouen, 9 juin 2017



A travers le monde, les autorités publiques, qu'elles soient nationales ou locales, sont aujourd'hui à la tête de patrimoines économiques de très grande taille. Ils contribuent à la production de biens publics, aux prestations de service public et à la satisfaction de besoins essentiels pour assurer le bien-être des populations. Si les privatisations réalisées à travers le monde durant les trois dernières décennies ont réduit la taille des secteurs publics, le mouvement s'est interrompu et même inversé depuis la crise de 2008 : notamment par des nationalisations qui ont visé à sauver des entreprises en difficulté et à préserver l'outil de production face au risque de cessation d'activité ou par des « remunicipalisations » visant à redonner aux décideurs une meilleure maîtrise des prestations de service public. Il s'agit pour les autorités de disposer d'outils les mettant en capacité de mener l'action publique, de conduire des politiques stratégiques au service des territoires. Dans ce contexte, qui est également celui d'un tarissement des ressources publiques et de mise en place de nouvelles normes de gestion publique, se pose avec une grande acuité la question de la bonne gouvernance des organisations publiques pour servir au mieux l'intérêt général.

Le CIRIEC a, depuis 2012, mené dans cette perspective plusieurs programmes de recherche sous l'égide de sa Commission scientifique internationale « Entreprises publiques – Services publics » et en France par sa Commission scientifique « Economie publique ». Au plan international, ses activités de recherche ont été menées depuis 2014 en lien avec le réseau Jean Monnet EUsers (Les services d'intérêt général dans l'UE : une perspective citoyenne sur l'alternative public-privé), réunissant six universités et financé par l'Union européenne. La conférence internationale a pour objet de présenter les résultats des recherches et de mener une réflexion partagée sur de nouvelles formes de gouvernance au service de l'intérêt général. Elle réunit ainsi décideurs publics, dirigeants d'entreprises, universitaires pour débattre de questions essentielles pour la bonne gouvernance de l'action publique.

PROGRAMME (provisoire)

- Ouverture de la Conférence par Joël ALEXANDRE, Président de l'Université de Rouen Normandie (France)
- Hervé MORIN*, Président du Conseil Régional de Normandie (France)
- Philippe BANCE, Université de Rouen et Président du Conseil Scientifique international du CIRIEC (France)
- Massimo FLORIO, Université de Milan, Coordinateur du réseau Jean-Monnet EUsers et Président de la Commission scientifique internationale Entreprises Publiques – Services publics du CIRIEC (Italie)
- Grand témoin : Louis GALLOIS, Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. (France)
- Président ou d'un représentant du CESE ou du Président du CESER Normandie (France)

Echanges avec la salle

- Marie-Christine VERGIAT*, Parlement européen – GUE (France)
- Représentant de l'Agence des Participations de l'Etat (APE) : Lucie Muniesa, Directrice Générale-Adjointe de l'Agence ou Marc De LEPINAU, Secrétaire Général de l'APE (France).

Echanges avec la salle

Atelier A – Modèles d'organisation des services publics : Régulation et missions publiques

- Bernard BOLLY, Directeur de Form'Action André Renard – FAR (Belgique)
- Francesco TIMPANO*, Professeur de l'Université de Piacenza (Italie)
- Thierry DURNERIN*, DG Fédération des Entreprises publiques locales – Fédération des EPL (France)

Echanges avec la salle

Atelier B – Ressources pour des services de qualité : financement, ressources humaines, participation des usagers

- Massimo CINGOLANI*, Banque européenne d'investissement (BEI) (Italie)
- Orateur international (allemand / autrichien)
- Orateur représentant le groupe La Poste

Echanges avec la salle

Clôture par Alain ARNAUD, Philippe BANCE, Jacques FOURNIER

Conférence internationale de recherche en économie sociale



Tous les deux ans, dans l'intervalle de ses Congrès internationaux, le CIRIEC organise une Conférence internationale de recherche en économie sociale. Cette manifestation réunit plusieurs centaines de chercheurs du monde entier qui viennent y présenter leurs travaux et les mettre en débat.

La dernière conférence s'est tenue à Lisbonne, du 15 au 18 juillet 2015. Y ont pris part quelque 300 participants, dans 53 ateliers thématiques. 265 communications ont été présentées.

A cette occasion, a été confirmée la tendance observée dans les précédentes conférences : la présence de nombreux jeunes chercheurs qui témoigne du dynamisme du réseau international de recherche du CIRIEC.

La sixième conférence, organisée par le CIRIEC-Brésil, se déroulera à Manaus, capitale de l'État d'Amazonie, du 29 novembre au 2 décembre 2017, à l'Université Fédérale des Amazonies, sur le thème général **"L'Économie sociale et solidaire, soutenabilité et innovation, face aux anciens et aux nouveaux enjeux sociaux"**.

Les chercheurs intéressés à présenter une communication ou à coordonner un atelier consacré à un thème spécifique sont invités à soumettre une proposition (150 mots maximum).

Les résumés pourront être rédigés en français, anglais, espagnol ou portugais.

> abstracts.manaus.2017@gmail.com

Le CIRIEC remporte deux importants appels d'offre



L'expertise du CIRIEC-International vient d'être à nouveau reconnue par l'Union Européenne. Il se voit confier :

- Une étude sur l'évolution récente de l'économie sociale dans l'Union européenne : Il s'agit d'actualiser l'étude (déjà réalisée antérieurement par le CIRIEC, en 2007 et 2012) pour le Comité économique et social européen. Parmi les thèmes qui seront traités figurent notamment la quantification de l'économie sociale dans les 28 Etats membres de l'Union européenne, les concepts émergents autour de l'économie sociale, les politiques publiques européennes et nationales en faveur de l'économie sociale.

- Un contrat d'expertise pour Expertise France : Il s'agit d'identifier les bonnes pratiques et règles pour la gouvernance des entreprises publiques, dans le cadre du programme financé par l'Union européenne « Réformer l'administration centrale hellénique » pour le compte de la Commission européenne – Structural Reform Support Service (SRSS). L'étude abordera: l'acquis communautaire sur les Services d'intérêt économique général (SIEG) et les entreprises publiques ; le financement et l'évaluation des SIEG et des entreprises publiques au niveau sectoriel ; la réforme des entreprises publiques ; la consultation avec les parties prenantes ; et des recommandations sur la gouvernance des entreprises publiques.

La recherche « *Les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les entreprises publiques, vecteurs de la transformation de l'Etat stratège pour un changement de modèle de développement* », réalisée à la demande du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, a montré que les partenariats entre entreprises/organisations publiques et l'économie sociale et solidaire sont nombreux mais très mal documentés. Comment s'organisent-ils ? Avec quels résultats ? Quelles sont les raisons des succès mais aussi des échecs ? Sont-ils toujours dénués d'arrière-pensées ? Existe-il pour l'ESS un risque d'instrumentalisation ?...

La présentation des partenariats et leur mise en discussion permettront d'y voir plus clair. C'est notre ambition.

Les partenariats entre La Poste et l'Economie Sociale et Solidaire

*Anne Rubinstein, Déléguée à l'Economie Sociale et Solidaire
auprès du Délégué général du Groupe La Poste*



La loi ESS portée par Benoît Hamon, qui a mis en lumière le secteur de l'ESS, a permis une meilleure connaissance de sa nature et de ses activités et de ses acteurs par de grandes entreprises telles que le Groupe La Poste.

Avant les années 2000, Le Groupe La Poste avait le monopole de l'acheminement et de la distribution du courrier en France, ce qui en fait l'opérateur courrier historique ; d'ailleurs, il est le premier opérateur de courrier dans toute l'Europe. La loi du 2 juillet 1990 a confié à La Poste quatre missions de services publics qui représentent sa contribution au développement des politiques d'intérêt général. Les conditions et le cadre d'exercice de ces missions sont définis dans un contrat qui lie La Poste et l'État depuis mai 2001. Ces missions sont : Service universel postal, contribution à l'aménagement du territoire, transport et distribution de la presse et accessibilité bancaire.

Le réseau de La Poste compte plus de 17 000 points de contacts et emploie près de 260 000 postiers entrant chaque jour en relation avec 65 millions de personnes, partout en France, et animés par des valeurs citoyennes.

Le Groupe La Poste est une entreprise en transformation, et son changement de statut, notamment son ouverture à la concurrence, fait qu'aujourd'hui, il se situe dans plusieurs secteurs extrêmement concurrentiels. L'entreprise doit maintenir la qualité de ses services alors que son activité est en baisse constante parce que les usages d'antan ont changé (par exemple on envoie beaucoup moins de lettres aujourd'hui qu'avant). Les ressources de l'entreprise doivent donc se diversifier. Ce fait conduit à penser à de nouveaux

services, de nouvelles façons de faire vivre l'entreprise, d'accroître ses résultats financiers.

Les dirigeants du Groupe La Poste constatent qu'ils ont en commun avec les acteurs de l'ESS, l'intérêt général et cette relation particulière avec la population dans les territoires (implantation territoriale), ce qui n'est pas commun à toutes les entreprises. Cette similarité favorise le rapprochement du monde de l'ESS avec le Groupe La Poste. Ainsi, dans le cadre de son plan stratégique "La Poste 2020 : conquérir l'avenir", différents programmes prioritaires ont été lancés, et afin de diversifier ses activités, l'idée d'un rapprochement du Groupe La Poste et de tous ses métiers avec l'ensemble des acteurs et familles de l'ESS, a été actée. Comme La Poste, les acteurs de l'ESS sont présents partout, dans des domaines de services aux populations indispensables, dans tous les secteurs sanitaires et sociaux, et incarnent par ailleurs une créativité sans cesse renouvelée, notamment dans tous les secteurs de la vie quotidienne. Tout le pari consiste en un rapprochement avec de nombreux partenaires de l'ESS, débouchant sur des projets de co-développement, rendu possible grâce à ces synergies variées, multiformes et multi-territoires.

Après des mois de travail en commun, plus de 50 réseaux nationaux se sont engagés aux côtés du Groupe La Poste, en signant la charte de l'Alliance Dynamique, le 14 octobre 2015. L'idée de l'Alliance Dynamique est de fédérer des acteurs de l'ESS autour de La Poste sur différents sujets qui avaient été identifiés comme étant communs aux 2 secteurs (partage de valeurs communes sur l'intérêt général et surtout une communauté d'implantation territoriale entre les deux mondes). L'objectif de ce partenariat, c'est de construire des réponses aux besoins contemporains, de faire émerger des solutions innovantes et coproduire de nouvelles chaînes de valeur. Pour le

lancement, il y avait certes de nombreux réseaux nationaux signataires tels que : ADIE, APAJH, COORACE, CRESUS, EMMAUS France, Energie partagée, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Secours populaire français, etc. ; mais Le Groupe La Poste souhaite travailler aujourd'hui avec tout acteur de l'ESS sans aucune exclusivité. Pour être opérationnel avec les acteurs de l'ESS, le Groupe La Poste s'engage à les qualifier au sein de l'entreprise. D'abord une approche qualitative afin d'identifier les acteurs avec lesquels il souhaite travailler, puis un travail de caractérisation de l'entreprise, c'est à dire qu'avec les acteurs, il détermine les différents axes de coopération. Ces axes sont :

▪ Les lieux partagés

Bien souvent, les acteurs de l'ESS sont à la recherche de locaux. Acteur de l'aménagement du territoire, La Poste propose de mettre à disposition de ces acteurs son parc immobilier vacant, par la location ou la vente de ces espaces. En effet, le Groupe La Poste détient le deuxième plus grand parc immobilier de France après l'Etat, il dispose, en propre ou en location auprès de tiers externes, notamment des communes, d'un vaste patrimoine immobilier parfois inutilisé ou sous-occupé.

Le réseau postal se met au service du développement local des projets de l'ESS au travers de solutions innovantes : la location ou la vente de lieux vacants, le partage de lieux postaux entre l'activité postale et les activités de l'ESS, la possibilité pour les acteurs de l'ESS d'intégrer une Maison de Services au Public (MSAP) au côté de partenaires du service public pour proposer aux habitants un panel de services mutualisés, la création d'un pôle de développement local entre La Poste et plusieurs acteurs de l'ESS, via une convention (la démarche vise à offrir de nouveaux services de proximité aux habitants en zone rurale ou urbaine), la reprise des prestations postales par un ou plusieurs acteurs de l'ESS, via une convention ESS.

Outre cela, le Groupe La Poste, par sa filiale immobilière Poste Immo, propose des offres d'accompagnement sur la gestion d'actifs, la gestion locative et technique des locaux, les projets de construction et d'aménagement, et en termes de production d'énergie. On compte aussi parmi les opportunités accordées aux acteurs de l'ESS des offres de mutualisation : accord d'occupation ponctuelle ou régulière de locaux, offre de vente pour répondre aux besoins d'achats ou de location d'espaces des acteurs de l'ESS.

▪ Les mobilités professionnelles

Plus de 250 métiers différents sont exercés au sein du Groupe La Poste dans les domaines du management, des RH, du commercial, des systèmes d'information, de la gestion de projet ou encore de la logistique. 4 dispositifs RH, particulièrement adaptés aux spécificités du secteur de l'ESS, permettant aux postiers intéressés et en recherche de mobilité professionnelle de rejoindre celui-ci dans le cadre de missions :

- Le mécénat de compétence classique (pour accomplir une mission à temps plein ou à temps partiel définie par l'organisme d'accueil)
- Le mécénat de fin de carrière (pour s'engager dans une cause d'intérêt général en fin de carrière professionnelle. La mission s'effectue à mi-temps dans l'or-

ganisme d'accueil et le reste du temps est consacré à une activité de conseil)

- La mobilité volontaire sécurisée (pour effectuer une mission de 6 à 36 mois au cours de sa carrière)
- Une aide et un accompagnement à la création d'entreprise (pour un projet de création d'entreprise solidaire).

▪ Les offres aux salariés de l'ESS

Le Groupe La Poste propose aux salariés de l'ESS de bénéficier des offres sociales réservées à son personnel. Les prestations sont accessibles sur tout le territoire et à des prix avantageux. Ce sont : un accès aux restaurants d'entreprise de La Poste (après conventionnement, les salariés de l'ESS peuvent accéder à 130 restaurants d'entreprises situés à Paris et en région), des séjours pour les enfants et les adolescents en colonies, séjours thématiques ou linguistiques (AVEA La Poste - Association de Vacances pour Enfants et Adolescents - accueille les enfants de 4 à 17 ans pendant toutes les vacances scolaires dans 13 centres de vacances), des séjours dans les centres de vacances de La Poste (36 villages de vacances gérés par Azureva - spécialiste de vacances en famille), un accès aux centres de séminaires d'Azureva (possibilité d'accéder aux salles et hébergements des différents centres) et des offres exclusives avec la COOP (meubles, électroménager, décoration. Avec la coopérative du personnel de La Poste, les salariés de l'ESS peuvent s'équiper à bas prix ; moyennant l'acquisition d'une part sociale d'une valeur de 10 euros valable à vie, ils peuvent consommer mieux et moins cher.

▪ Les produits bancaires

La Banque Postale propose à tous les acteurs de l'économie sociale, dont elle est proche, des solutions dédiées pour les aider à remplir pleinement leurs missions : crédits simples à court, moyen et long terme ; solutions de gestion de comptes, d'encaissement et d'épargne. Elle accompagne les acteurs de l'ESS par une gamme complète de financements (lignes de trésorerie, prêts relais, prêts moyen/long terme, location-vente pour acquisition ou rénovation de bâtiments), et par des produits et services de gestion de flux, une offre d'ingénierie sociale et d'assurance. La Banque Postale propose des produits à valeur ajoutée sociale avec le Livret A, le microcrédit personnel, la formule de Compte Simplicité ou le "Service Intérêts Solidaires". En septembre 2014, la Banque Postale a lancé le Service d'intérêt solidaire pour reverser tout ou partie des intérêts d'un livret d'épargne réglementé à l'une des associations choisie parmi les 11 associations membres du club de réflexion et d'action "L'initiative contre l'exclusion bancaire", dont fait partie La Banque Postale. On compte 10 000 associations gestionnaires clientes de La Banque Postale, et 300 000 associations de proximité clientes de La Banque.

La Banque Postale renforce son action avec les CRESS en région. Elle s'engage aujourd'hui en soutenant des manifestations autour de l'ESS, tant au niveau national que local (colloques, débats, forums pour l'emploi). La Banque a également initié avec le CNCRES (Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale) un partenariat dont l'objectif est de contribuer ensemble au développement et à la reconnaissance de l'ESS sur les territoires.

▪ Les achats responsables

En inscrivant le développement responsable au cœur du plan stratégique de l'entreprise, le Groupe La Poste se donne pour ambition d'être un créateur de valeurs et de lien social. Pour le secteur protégé et adapté, cette ambition se traduit par : un recours régulier et pérenne aux structures du secteur par la mise en œuvre d'une politique volontariste d'achats ; une contribution à l'emploi de personnes ne pouvant travailler en milieu ordinaire ou devant effectuer l'apprentissage d'un nouveau métier à la suite d'un handicap. Le Groupe La Poste souhaite aussi contribuer au développement économique du secteur de l'IAE (l'Insertion par l'Activité Economique) et des territoires permettant ainsi de développer les relations avec les fournisseurs de ce secteur.

▪ Le numérique

Afin d'améliorer le fonctionnement interne des structures de l'ESS, la filiale Docapost du Groupe La Poste propose un environnement numérique pertinent en gestion Ressources Humaines, comptabilité, traitement de chèques, gestion des informations et du courrier, archivage, communication entre collaborateurs. Les prestations proposées par le Groupe La Poste permettent aux acteurs de l'ESS d'accélérer la transformation numérique de leurs entreprises tout en favorisant l'interaction avec leurs clients et usagers.

▪ Les mobilités des biens et des personnes

Le Groupe La Poste et ses filiales Chronopostfood (pour le transport des biens), Greenovia, Mobigreen et Véhiposte (pour la mobilité des personnes) disposent de différentes offres en matière de transport de biens,

d'éco-mobilité et de gestion de parc automobile. Le Groupe La Poste investit l'économie du territoire et favorise l'émergence de circuits courts. Chronopostfood est implantée sur tout le territoire et transporte des produits alimentaires localement comme sur de longues distances, tout en garantissant la maîtrise de la chaîne du froid. Greenovia peut mener un diagnostic d'éco-mobilité, identifier les solutions pour diminuer les coûts liés aux déplacements et élaborer un plan de mobilité.

La loi de Transition Énergétique pour la croissance verte rend obligatoire l'élaboration d'un plan de mobilité pour les entreprises d'au moins 100 salariés sur un même site et pour les collectivités situées dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains. Greenovia peut également procéder à l'audit énergétique d'une structure portant sur les transports et bâtiments.

Mobigreen peut accompagner les acteurs dans leurs programmes de formation à la conduite responsable : mise à disposition d'un simulateur de conduite, stage d'initiation à l'éco-conduite. Véhiposte assure le financement et la gestion du parc automobile de La Poste (Un diagnostic des coûts et de processus opérationnels du parc, une gestion pour compte sur tout le territoire pour tout type de véhicule et la mise en place d'un système d'information et de pilotage adapté, diverses prestations d'engagement responsable (auto-partage, lavage sans eau...)).

En résumé, nous sommes dans une logique de développement et une partie de ce développement peut se réaliser en partenariat avec l'ESS, dans le respect de ses spécificités.

CONTRIBUTIONS

Pour un développement de l'ESS dans les territoires

Jean-Louis CABRESPINES

Président du Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale de 2010 à 2016
Conseiller au Conseil Économique Social et Environnemental



Une rencontre pour l'ESS à l'Assemblée Nationale

Le 7 février dernier, à l'initiative des deux coprésidents du groupe ESS de l'Assemblée Nationale, Francis VERCAMER et Jean-René MARSAC, tous les représentants des familles de l'ESS

étaient invités à participer à une rencontre avec les

députés membres de ce groupe et avec Martine PINVILLE, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire.

Et ils ont répondu, nombreux, à cette invitation car il s'agissait d'un moment, à la fois, de se retrouver entre eux mais aussi de dialoguer avec ceux qui, du côté de l'État et du Parlement, ont été des acteurs engagés dans l'élaboration de la loi du 31 juillet 2014.

Jean-René MARSAC a rappelé, à cette occasion, l'importance de maintenir les objectifs qui ont été proposés pour le développement de l'ESS et particulièrement la mise en place d'une administration pérenne. Francis VERCAMER a souligné, pour sa part, la nécessité d'être vigilants pour que l'extension de l'ESS puisse prendre en compte toutes les formes d'économies inscrites dans les valeurs et les principes de l'ESS et particulièrement les "Économies nouvelles", tout en rappelant qu'il fallait se méfier des faux amis comme ces entreprises qui, sous couvert de collaboratif, tendent à l'"Uberisation" de la société.

Un bilan de 4 ans et demi de politiques en faveur de l'ESS

Martine PINVILLE a, lors de son intervention, fait un point assez exhaustif sur les avancées pour l'ESS, nées des engagements pris par le président de la République, en 2012 : 16 engagements permettant le développement de l'ESS au plan national et international. Elle considère l'ESS comme un modèle économique robuste, complémentaire de l'économie classique, rappelant que les besoins en emplois d'ici 2025 seront importants (714.000 emplois) et qu'il y aura lieu de s'organiser pour parvenir à couvrir ces besoins.

La loi serait la pierre angulaire de ce développement, en particulier parce qu'elle a permis à l'ESS de se doter des outils nécessaires à accroître l'audience, les moyens, la connaissance et la reconnaissance de l'ESS (agrément ESUS, listes des entreprises de l'ESS, Guide des bonnes pratiques, Poursuite de la communication sur le modèle de l'ESS auprès du grand public, installation du *MOIS de l'ESS*, présence au salon des entrepreneurs, Création d'un portail ESSPACE.FR, Travail avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale sur la formation des agents des collectivités à l'ESS, ...).

Mais ce sont aussi les développements européens et internationaux qui ont permis de donner une dimension plus forte à l'ESS au plan européen comme, par exemple, la signature de conventions entre pays (10 pays européens), "Scale me up" qui soutient des projets à dimension européenne ou la relation avec des ministres des pays du Maghreb (Maroc et Tunisie) pour contribuer à la prise en compte de l'ESS dans ces pays.

Les outils financiers n'ont pas été oubliés dans ce bilan, en particulier ceux dédiés spécifiquement à l'ESS : le Programme Investissement d'Avenir portant sur 100 millions d'euros et conduisant à la mobilisation de 300 millions d'euros venant du secteur privé, le fonds FISA, le fonds impact coopération, le fonds NovESS, le livret de développement durable et solidaire, l'accroissement des financements de BPI France, la collecte de l'épargne solidaire, les interventions de France Active, ... L'enjeu de ces financements est d'accompagner les entreprises ESS dans leur stratégie.

D'autres travaux sont en cours : avec la Banque de France et l'INSEE sur le financement des entreprises de l'ESS, le groupe de travail entre CSESS/CNCRES/ESS France sur le financement de l'ESS, la mise en place d'un fonds de développement coopératif.

Mais l'ESS ne peut pas vivre dans une bulle nationale, elle est foncièrement inscrite dans les territoires. Le caractère non délocalisable des entreprises de l'ESS,

souvent mis en exergue par tous ceux qui en sont les défenseurs, est au cœur de ce développement territorial.

Fort de cette considération, des dispositifs existent et travaillent en complémentarité : SRDEII, création et développement de l'ESS avec la CDC (2 appels à projets), stimulation des PTCE, animation d'un réseau de correspondants ESS dans les régions et, enfin, consolidation et développement des CRESS.

Les CRESS et le CNCRESS au cœur du développement

Il est, alors, très intéressant de se pencher sur le rapport de l'Inspection Générale des Finances, rédigé par Bertrand BRASSENS, sur les Chambres Régionales de l'ESS (CRESS) et le Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS (CNCRESS).(1)

Soulignant la nécessité que ces structures soient moins dépendantes des subventions publiques, en particulier de l'Etat et des Conseils Régionaux, en recherchant un nouveau modèle économique, le rapport souligne les grandes disparités existant, tant dans la source des financements que dans l'intervention territoriale des CRESS.

Cette mission d'évaluation est intervenue au moment où des bouleversements territoriaux et politiques importants obligeaient les CRESS et le CNCRESS à engager des changements portant autant sur leur structuration (16 CRESS sur 22 sont en situation de fusion en raison de la réforme territoriale) et sur leur relation avec les collectivités territoriales (sur les 6 autres régions qui ne fusionnent pas, 4 se situent sur des territoires régionaux qui ont changé de majorité politique). A cela s'ajoute le changement intervenu dans les compétences des départements qui, perdant la clause de compétence générale, se désengagent dans certains territoires.

Le rôle donné par la loi de regroupement des entreprises de l'ESS de leur région a amené les CRESS et le CNCRESS à réfléchir à leur évolution dès 2013, anticipant ainsi les orientations que pouvaient donner la loi autour des 5 missions confiées aux CRESS.

La mobilisation des instances nationales et régionales comme des équipes des CRESS et du CNCRESS, dès cette année, a permis à l'ensemble de ce réseau d'être en capacité, dès le vote de la loi, de mettre en place une politique concertée de l'ensemble.

Dès cette date, l'élaboration de statuts types, l'unification des barèmes de cotisation, la circularisation des bonnes pratiques ou l'appui à la fusion des CRESS sont autant de moyens qui, dès la fin 2016, ont permis que ce réseau soit en ordre pour réaliser les missions qui lui sont confiées.

Travail de longue haleine, porté par des administrateurs très investis, cette organisation partagée a eu à prendre en compte des considérations souvent très inscrites dans les terroirs locaux, avec des traditions, des antinomies, des différences d'appréciation qui auraient pu conduire à un échec de son évolution. Et si, en 2016, on peut avoir une vision satisfaite de ce qui se passe dans l'évolution de ce réseau, il faut rendre hommage à tous ceux qui ont su anticiper le changement à venir.

Ainsi que le souligne le rapport, les CRESS ont pu pro-

gresser dans leur développement et elles "ont également pu s'appuyer sur la loi pour faire reconnaître leur légitimité, et parfois s'orienter vers une montée en gamme de leurs prestations".

Mais si cette analyse est sans aucun doute très complète et reflète assez bien le réseau et sa disparité en voie d'amélioration, il est à noter qu'il aurait été intéressant de rencontrer de manière approfondie d'autres CRESS que les deux qui l'ont été, porteuses chacune d'un projet particulier, et de constater que bien d'autres ont été des acteurs déterminants pour "largement inspirer (la loi du 31 juillet 2014) pour définir les missions de service public des CRESS".

La loi s'est inspirée de tous les travaux des CRESS et des connaissances acquises par l'expérience de l'ensemble.

Ainsi, ce sont les capacités d'expérimentation des CRESS, depuis 15 ans, qui ont permis de bien définir leurs missions et de développer leurs actions.

Les 5 (6 avec les Outre Mer) missions définies dans la loi ne sont que la conséquence d'un travail de terrain des équipes et des instances de toutes les CRESS et du CNCRESS.

Les actions porteuses du développement de l'ESS qui ont permis que ces structures puissent être reconnues comme incontournables dans les régions est né de leur possibilité de s'emparer des savoir-faire de certains pour que toutes concourent à leur développement. Citons les conventions d'affaires (Languedoc-Roussillon), les actions transfrontalières (Nord-Pas de Calais et Franche-Comté), l'achat socialement responsable (Bourgogne), les actions FEDER autour du Massif-Central ou les relations avec les Parcs Naturels Régionaux (Auvergne), le salon de l'ESS (Poitou-Charentes), le logement (Midi-Pyrénées), le MOIS de l'ESS ou l'observatoire de l'ESS (Provence-Alpes-Côte d'Azur),

Chacune des CRESS a su construire localement à partir des opportunités nées des analyses de ce qui était possible dans leurs territoires respectifs puis, expérimentation passée, acculturer l'ensemble du réseau. C'est sa vraie richesse, cette volonté de savoir travailler avec tous les acteurs locaux pour parvenir à créer un dispositif adaptable, ensuite, à chaque territoire.

Ceci est d'autant plus vrai que le rapporteur lui-même souligne que l'avenir des CRESS se fera sur la base d'indicateurs à définir entre le CNCRESS et la Délégation Interministérielle à l'ESS sur la base "d'objectifs pluriannuels d'accroissement des adhérents et des prestations de services (...) fixés à chaque CRESS en partant de leur situation de départ, un objectif uniforme n'étant pas tenable".

Bertrand BRASSENS donne quelques pistes pour l'avenir, rappelant que "la loi a choisi à juste titre de ne pas transformer les CRESS en chambres consulaires", mais indiquant que le rôle des CRESS ne peut se limiter à fédérer les réseaux constituant les diverses familles de l'ESS.

C'est, dès lors, la capacité à faire vivre un engagement

fort des réseaux constitutifs de l'ESS qui est au cœur de leur développement et "leur force principale", mais "cet affectio societatis n'est pas encore à la hauteur des ambitions de la loi" indique le rapporteur.

La loi prévoit que toutes les entreprises de l'ESS sont concernées par l'adhésion aux CRESS, mais il ne suffit pas de décréter pour que l'ensemble des acteurs se retrouvent dans une même structure. Il est nécessaire que la CRESS serve à quelque chose. Elle doit tenir ses deux dimensions : politique et de service.

C'est sans aucun doute l'évolution primordiale de ce réseau et le CNCRESS doit être le pivot de cette évolution pour que toutes les entreprises aient envie d'adhérer aux CRESS et que tous ces adhérents trouvent ce qui leur est nécessaire pour le développement de leur entrepreneuriat et des principes et valeurs qui les animent au sein de l'ESS. Ainsi que le dit le rapporteur : "En spécialisant ses ressources et en s'appuyant sur une professionnalisation accrue des CRESS et la valorisation en leur sein des compétences techniques rares, il (le CNCRESS) pourra accompagner cette phase de mutation".

La dernière interrogation du rapporteur porte sur la "structuration tripolaire de l'ESS" (Conseil Supérieur de l'ESS, ESS France, CNCRESS), regrettant que "la fonction de représentation nationale de ce qui unit le monde de l'ESS ne soit pas clairement confié par la loi au CNCRESS puisque les CRESS en sont chargées au plan régional...", position qu'envisageait Marc DAUNIS, rapporteur pour le Sénat de la loi relative à l'ESS. Cette question existait avant la loi et s'est accrue à l'occasion du vote de celle-ci. La résolution de cette tripolarité passera par un dialogue accru entre les acteurs.

L'ESS est organisée au plan national au travers de réseaux ; ils se retrouvent au plan régional par la présence de leurs représentations ou d'entreprises qu'elles regroupent au sein des CRESS, mais ce qui prédomine est la construction de stratégies régionales pouvant entraîner des distanciations par rapport aux directives nationales.

Cet état de fait fragilise l'ESS et sa capacité à se développer. Il y a à rechercher ce qui peut unir plutôt que ce qui divise, chacun ayant à faire un pas pour une unification des forces et l'élaboration de stratégies communes. On ne peut opposer développement territorial et orientations nationales. Mais les acteurs sauront-ils mener à bien une action commune ? L'avenir nous le dira.

Et comme disait Martine PINVILLE, en conclusion de son intervention à l'Assemblée Nationale: "Les bases pour le futur sont là. Il faut continuer à développer l'ESS avec tous les outils qui ont été mis en place". J'ajouterai qu'il faut aussi le faire avec les acteurs et leur volonté que cela se développe en étant chacun gagnant.

(1) "les chambres régionales (CRESS) et le Conseil national (CNCRESS) de l'économie sociale et solidaire (ESS) : état des lieux et perspectives d'action au service de l'ESS" - décembre 2016 - Bertrand BRASSENS (avec le concours d'Elisa RAZAFINDRA-LAMBO) - Inspection Générale des Finances.

...

L'économie collaborative : des enjeux à clarifier

Alain COHEUR

Membre du Comité Economique et Social Européen



Suite à la Communication de la Commission Européenne « Un agenda européen pour l'économie collaborative », le Comité Economique et Social Européen a approuvé un avis assez critique sur cette communication qui essaye de reclarifier l'économie collaborative.

Dans le cadre de la transition vers de nouvelles formes de production et de consommation, certains secteurs de

l'activité économique ont été emportés par un puissant tsunami provoqué par l'apparition de nouveaux acteurs. Certains d'entre eux sont motivés par la coopération et l'engagement envers la communauté à laquelle ils appartiennent, d'autres sont guidés par la seule perspective de nouvelles possibilités de faire des affaires.

Après avoir constaté que les autorités nationales et locales de l'UE avaient abordé la question par le biais d'une mosaïque de dispositions réglementaires différentes, la Commission européenne a décidé de lancer un « agenda européen en matière d'économie collaborative ».

Pour le Comité, cette initiative est indispensable mais la Commission n'apporte qu'une réponse partielle et sème la confusion en mettant sur le même plan les plateformes numériques et l'économie collaborative, sans mener une réflexion qui fasse le lien entre cette économie et l'intérêt général par une reconnaissance de ses externalités positives dans la mise en œuvre des valeurs de coopération et de solidarité.

La Commission manque ce qui devrait être son objectif principal et ne répond pas aux attentes légitimes des parties prenantes concernées, à savoir la définition d'un modèle et de paramètres pour un cadre juridique clair et transparent dans lequel les multiples formes de l'économie collaborative pourraient se développer et opérer dans l'espace européen, être soutenues et mises en œuvre, gagner en crédibilité et susciter davantage la confiance.

En effet, le modèle d'économie collaborative constitue en soi une transformation de nature non seulement économique, mais aussi sociale et environnementale.

Ne pas tenir compte de ces éléments revient à n'aborder que de manière partielle l'importance que revêtent actuellement les initiatives en matière d'économie collaborative. Il en va de même si l'analyse se limite à l'échange de services ou aux plateformes collaboratives sans prendre en considération des aspects tels que la recirculation et l'échange de biens, l'établissement de liens sociaux.

Tout aussi réelle est la volonté de « normaliser » et

d'« adapter » un nouveau modèle économique aux « critères d'évaluation traditionnels ». Dans ce contexte, un effort pourrait être nécessaire afin de mettre en place de nouveaux critères et de nouvelles normes en matière fiscale, juridique et de travail, en particulier dans l'optique de la transition vers un nouveau modèle de production et de consommation qui implique une redéfinition des acteurs concernés.

De même, on ne peut parler d'une économie nouvelle, plus inclusive et génératrice de cohésion sociale que si les citoyens disposent des compétences financières et numériques pour y accéder et en tirer parti. En outre, les politiques publiques doivent veiller à garantir le plein accès aux personnes plus exposées à l'exclusion numérique, en particulier aux personnes handicapées.

Enfin, le CESE ne peut faire abstraction des éléments qui ne sont pas traités dans la communication, à savoir les répercussions sur le monde du travail telles que la tendance à une flexibilisation excessive du marché du travail, l'érosion des pouvoirs de négociation collective pour les travailleurs de l'économie collaborative, le risque d'individualisation sur le marché du travail, le manque de formation, les éventuels effets (négatifs) des systèmes de notation et le traitement des algorithmes.

Face à ce nouveau paradigme, le CESE encourage la Commission à élaborer une approche conceptuelle plus précise et plus complète de l'économie collaborative, afin de se prémunir de biais qui l'assimilent à l'économie numérique. L'économie collaborative qui, à l'instar de l'économie sociale, adopte des dynamiques démocratiques et participatives, présente donc les caractéristiques suivantes:

- a) elle n'évolue pas toujours dans un environnement numérique, mais également dans des situations de proximité qui permettent de mettre l'accent sur les relations interpersonnelles (par exemple l'échange de biens) ;
- b) souvent, elle n'a pas pour objet de réaliser des bénéfices, et il n'est pas rare qu'elle s'inspire des principes coopératifs et solidaires (par exemple certains modes de financement participatif sous forme de dons) ;
- c) elle ne s'exerce pas toujours à l'échelle mondiale ou transnationale, mais son écosystème se situe souvent dans un cadre territorial plus petit et davantage ancré dans un contexte donné (par exemple dans des groupes d'autoconsommation) ;
- d) elle ne se limite pas exclusivement à l'économique, mais concerne aussi les dimensions environnementale et sociale (par exemple, la mobilité durable) ;
- e) elle ne se limite pas à une nouvelle forme de prestation de services à la demande, où le bien qui est partagé est la capacité de travail mais elle met l'accent

sur l'accès à ces derniers (par exemple, le partage de biens) ;

f) elle ne se limite pas aux biens corporels possédant une valeur économique élevée, mais elle opère sur tout type de bien ou de service (par exemple, les banques de temps).

Quant aux plateformes numériques qui soutiennent une activité lucrative, elles méritent une attention particulière. Il est indispensable de réglementer et d'harmoniser leurs activités et garantir des conditions de concurrence égales, fondées sur la transparence, l'information, le plein accès au marché, la non-discrimination et l'exploitation adéquate des données.

Concrètement, il est impératif de redéfinir la notion de subordination juridique dans le contexte de la dépendance économique des travailleurs et de garantir les droits du travail, quelle que soit la forme d'activité.

Le défi consiste dès lors à tracer les frontières entre les différentes manières dont cette économie opère et à proposer des approches réglementaires différenciées.

Dans ce contexte, il y a lieu de privilégier les initiatives numériques fondées sur une gouvernance démocratique, solidaire et inclusive à caractère d'innovation sociale. Cela signifie qu'il est nécessaire d'informer les consommateurs sur les valeurs qui fondent leur identité ainsi que sur leurs méthodes d'organisation et de gestion.

Pour conclure, le CESE recommande la création d'une Agence européenne de notation des plateformes numériques disposant de compétences harmonisées dans tous les États membres qui lui permettent d'évaluer de quelle manière ces plateformes opèrent sous l'angle de la concurrence, de l'emploi et de la fiscalité.

Lire

L'économie sociale et solidaire face au défi numérique



L'Union des Employeurs de l'Economie Sociale a diffusé un manifeste « **Pour une économie citoyenne. L'économie sociale et solidaire face au défi numérique** »

Cet ouvrage rappelle la place de l'économie sociale et solidaire en France et sa contribution au développement de l'emploi. L'UDES souhaite « *un changement majeur dans le cadre de la prochaine mandature présidentielle : une prise de conscience du fait que la France doit repenser son rapport à la mondialisation et à la citoyenneté, et intégrer dans toutes les dynamiques de changement les questions environnementales, énergétiques, démographiques et collaboratives. Le monde de demain se prépare aujourd'hui.* »

> <http://www.udes.fr/actualites/ludes-publie-manifeste-pour-economie-citoyenne>

Economie sociale et solidaire et départements



Le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire et le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire se sont associés en juillet 2016 pour organiser un temps d'échange sur la place de l'ESS dans les départements.

Cette journée a permis d'élaborer le document : « **ESS & Départements** » qui traite des politiques publiques départementales en faveur du développement de l'ESS.

Non exhaustif et s'inscrivant dans un contexte de mutation, il fournit des éléments de cadrage (données chiffrées, cadre légal, regard d'experts, etc.) et s'appuie sur les déclarations des représentants des départements. Enfin, « ESS & Départements » propose une synthèse des programmes d'intervention possibles ainsi que quelques leviers d'actions pour favoriser la mise en place de politiques de soutien à une économie territoriale forte de sens et vecteur d'avenir.

> Consulter le document [en cliquant ici !](#)

Transformation digitale : l'avènement des plateformes



Alors que la révolution digitale ne fait que commencer, les entreprises traditionnelles et les institutions publiques paraissent n'avoir qu'une vague compréhension des bouleversements qu'elles vont devoir amorcer pour rester compétitives. Beaucoup envisagent à tort cette métamorphose comme une adaptation progressive et douce.

Or les règles ont radicalement changé. En réalité, l'essence même des structures est touchée : l'horizontalisation du monde, l'accélération des rythmes d'innovation, conséquence d'un monde globalisé et connecté, l'impact des « learning-machines » sont quelques-uns des facteurs qui pourraient induire ce bouleversement.

Ce livre, issu d'entretiens avec des personnalités du management de start-up internationales, décrit ce que pourrait être l'organisation des entreprises de demain.

Une synthèse claire et accessible pour comprendre les enjeux de cette transformation digitale dans tous les secteurs de nos sociétés – et donc de nos existences.


> [Le passeur Editeur](#)

Après le Léviathan



« Dans ce pays où, à la façon du Dictionnaire des idées reçues, il convient de tonner contre les méfaits de l'État jacobin, nul ne s'avise de savoir au juste comment celui-ci fonctionne ni ce qu'il fait. J'adopte en quelque sorte la position en miroir de l'idée reçue : je ne suis pas sûr de savoir ce qu'il faut penser de l'État en général, mais je sais empiriquement et en détails ce qu'il fait et comment il fonctionne. Je ne déduis pas de proposition de réforme d'une théorie de l'État mais je tire de mon expérience l'idée d'une nouvelle façon d'agir ; je ne dessine pas la cité idéale mais je cherche ce qui pourrait faire revenir l'action dans l'institution. »

L'auteur : Après une carrière de haut-fonctionnaire commencée en 1982 au ministère de l'environnement et poursuivie au ministère de l'intérieur, **Yannick Blanc** est aujourd'hui préfet du Val d'Oise. Il préside La Fonda, laboratoire d'idées du monde associatif, depuis 2012. Il fait partie des membres fondateurs de la Société française de prospective.

> Aperçu : 

AGENDA

Les Rencontres de la Plaine "ESS, transformation sociale et échéances politiques"



Le contexte international inquiétant, et les échéances électorales interpellent l'économie sociale et solidaire et la société toute entière.

Plaine Commune propose d'en débattre le samedi 25 mars 2017 (Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord, 20 avenue George Sand 93210 Saint-Denis (Métro Front Populaire))

> Information – inscription : Jean Philippe Milesy - rencontresdelaplaine.ess@gmail.com.

SCIC : formations au multi sociétariat



La particularité première de toute **Société Coopérative d'Intérêt Collectif** (SCIC) est la construction et l'animation du multi sociétariat.

Cette dynamique collective regroupe obligatoirement un minimum de trois types d'associés (salariés, bénéficiaires et autres) et trouve souvent dans chaque Scic un modèle original d'organisation des catégories d'associés.

Ce multi sociétariat peut être un levier puissant de synergies économiques, financières et en termes d'impact territorial. Son efficacité repose toutefois sur une cohésion et une dynamique collective judicieusement organisées et régulièrement entretenues.

Cette formation vise à remettre en perspective le développement des Scic sous l'angle du multi sociétariat abordé dans ses dimensions organisationnelle, humaine et gestionnaire.

• **2 Sessions** 25 & 26 avril + 16 mai 2017 - CG Scop (37, rue Jean Leclair, Paris) ou 20 & 21 novembre + 12 décembre 2017 - UR Scop Languedoc-Roussillon (55, rue Saint Cléophas, Montpellier).

> Programme complet : [Formation Scic - Organiser et animer le multisociétariat](#)

> Inscription : Laetitia Le Gall - 01 44 85 47 15 - llegall@scop.coop

Prix et Trophée de la Fondation Crédit Coopératif



La **Fondation Crédit Coopératif** a lancé sa 35^e édition des Prix et Trophée de l'Initiative en économie sociale et solidaire.

Ce concours est ouvert aux organismes et entreprises de l'ESS ayant mis en place une initiative innovante et exemplaire depuis au moins un an.

> Informations sur le [site de la Fondation](#).

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :
économie publique, économie sociale et économie paritaire

Ses travaux se réalisent à travers
des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par
Alain Arnaud

Informations-adhésions : >>> info@ciriec-france.org

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org



"Brèves du CIRIEC-France" Lettre mensuelle électronique éditée par le CIRIEC-France

Directeur de la publication : Alain Arnaud



Rédaction : Marcel Caballero



Si vous souhaitez
contribuer à alimenter les *Brèves du CIRIEC-France*



marcel.caballero@club-internet.fr

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source